



AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité

Entrée en vigueur – Règlement 770-8

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, directrice générale adjointe de la Municipalité de Saint-Damien, que lors de la séance ordinaire tenue le 16 juillet 2024, le conseil a adopté le règlement 770-8 modifiant le règlement 770 sur les usages conditionnels intitulé « Modification du règlement 770 – usages conditionnels ».

Ce règlement a reçu le certificat de conformité de la MRC de Matawinie en date du 25 septembre 2024 et est entré en vigueur ce jour même.

Ce règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site www.st-damien.com

Donné à Saint-Damien, le 30 septembre 2024.

Sabrina Lepage
Directrice générale adjointe et
greffière-trésorière adjointe